



Contestation d'une dépense effectuée par le syndic

Par **Elyott8988**, le **03/02/2013** à **12:42**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'un appartement avec un jardin à usage privatif bordé d'une haie que je dois entretenir à mes frais, comme le stipule le règlement de copropriété.

Cette haie longe un passage piéton (partie commune) à l'intérieur de la résidence.

La semaine dernière, une quantité de neige importante est tombée et a fait s'affaisser une partie de mes haies sur la partie commune encombrant ainsi le passage.

Je n'ai pas pu constater la situation car j'étais en déplacement. Mais de retour chez moi, j'ai retrouvé mes haies saccagées avec un énorme trou apparant et une lettre du syndic indiquant qu'ils avaient dû faire appel à un jardinier de tout urgence pour résoudre le problème et que les frais seraient à ma charge.

J'ai essayé de joindre le syndic dans la semaine mais en vain.

Quelques jours après, en rentrant un soir chez moi, j'ai retrouvé mes haies complètement taillées sur toute la longueur et cette fois sans courrier d'explication !

Je souhaiterais contester ces agissements et les dépenses y afférant car j'estime que le syndic aurait pu me téléphoner pour me prévenir de la situation avant de faire appel à un jardinier.

Comment puis-je procéder ? Si je refuse de payer, j'imagine qu'ils vont imputer des indemnités de retard sur ces frais et je ne voudrais pas faire gonfler la note surtout si au final, je n'obtiens aucun recours.

Merci par avance de votre précieuse aide.

Cordialement.

Par **HOODIA**, le **04/02/2013** à **08:33**

Le syndic peut agir en cas d'urgence ,et dans le cas de dégager le passage on peut considérer son action comme rentrant dans ce cas.

Une quantité de neige fait affaisser une partie de la haie ,et le risque augmente avec la hauteur ,ce qui explique le taille par l'homme de l'art !